

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 12 FEVRIER 2009

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, le douze février deux mil neuf, à vingt heures trente, sous la présidence de Monsieur Guy COURSAN, Maire.

Etaient présents :

MM. Guy COURSAN, Annie MERVEILLEUX, Eric VILLETTE, Jérôme GOYALLON, Olivier MOLANT, Marie-Sophie BOTHOREL, Nathalie COPPOLANI, Maylane BACCAM, Jacques FLEURANT, Marie-Pierre GUILLAS, Philippe MOUNIER, Guy PETITPIERRE, Nezha ROUGIER, Karine SERGENT, Dominique STANCHIERI, Serge TORLINI.

Etaient absents (excusés) :

MM Barbara de MONTBRON, Virginie COSSEVIN, Pierre VENAYRE,

Pouvoirs :

Madame Virginie COSSEVIN à Monsieur Eric VILLETTE
Monsieur Pierre VENAYRE à Monsieur Guy COURSAN
Madame Barbara de MONTBRON à Monsieur Olivier MOLANT

Monsieur Serge TORLINI a été élu secrétaire de séance **à l'unanimité**.

En préambule Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter une question à l'ordre du jour.

* Indemnité à un conseiller municipal ayant fonction de conseiller délégué à la communication.

1 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE PROJET SPORTIF (Championnat de France)

Il s'agit d'une demande d'aide financière pour un projet sportif concernant deux enfants de La Jarne. Yann et Damien en Sport études voile au collège Fromentin sont devenus champions académiques UNSS planche à voile en octobre 2008 et à ce titre sont qualifiés pour le championnat de France qui aura lieu en Guadeloupe du 10 au 16 mai 2009. Le déplacement pour ce championnat de France représente un coût de 740 € par enfant. Nous nous sommes renseignés auprès du Principal du collège qui nous a transmis le budget prévisionnel. Dépenses 3 575 € Recettes 2 425 € (copie ci-jointe) d'où une différence à trouver de 1 150 €. Renseignements pris auprès de l'UNSS départementale pour connaître leur participation à cette grande manifestation sportive ; Elle verse une subvention départementale répartie pour tous les collèges et n'aide pas au-delà.

Le Maire et les Adjoints en réunion de municipalité ont opté pour le versement d'une subvention exceptionnelle vu l'enjeu, de 200 €.

Guy COURSAN soumet au vote cette proposition. Marie-Sophie BOTHOREL est surprise qu'au titre d'un championnat de France tous les frais ne soient pas pris en charge par la fédération et l'UNSS mais qu'elle est d'accord pour aider des enfants jarnais. Guy Coursan rétorque que c'est la raison pour laquelle il s'était bien renseigné auparavant. Nezha ROUGIER trouve que 200 € c'est peu. Guy Coursan dit qu'ils trouveront d'autres aides par le biais de loto, bal, etc...

Vote pour une subvention exceptionnelle de 200 € qui sera versée à l'Union Sportive « les Volontaires », collège Fromentin.

18 voix pour 1 voix Abstention

2 – SUBVENTION CCAS

M. le Maire propose suite à la demande d'Annie MERVEILLEUX de passer la subvention du CCAS de 10 000 € à 12 000 € car l'année s'annonce difficile.

Philippe Mounier demande des précisions sur les aides accordées aux familles. Annie Merveilleux explique que toute demande est accompagnée de justificatifs, que les aides se font sous forme de bon d'alimentation, bon d'essence, prise en charge d'une fraction ou partie de facture d'EDF, eau, téléphone ou prêt, etc.. ; il ne s'agit que de dépenses affectées.

Vote à l'unanimité pour une subvention de 12 000 € au CCAS.

3 – INSCRIPTIONS BUDGETAIRES

Puisard Rue Jean Guiton 13 124 €

Il s'agit d'un problème auquel il a fallu faire face en urgence et qu'il faut régler.

Columbarium 3 500 €

La demande est devenue supérieure à l'offre et nous avons anticipé la commande d'un nouvel ensemble de 4 cases.

Broyeur 3 026 €

Monsieur le Maire rappelle que l'an dernier au BP 2008 une somme de 7 260 € avait été prévue pour cet achat, il s'est avéré, renseignements pris, que le broyeur choisi au départ n'était pas performant. Eric Villette précise qu'en ajoutant 3 026 € nous aurons un broyeur beaucoup plus puissant.

Plantation – Reconquête du paysage 33 533 €

Suite au Conseil Municipal du 2 septembre où Jérôme Goyallon exposait le projet de reconquête du paysage, devis et subventions sont désormais en notre possession (aide de la région, aide de la CdA). Jérôme Goyallon explique que ces aides impliquent l'obligation de réintroduire des variétés régionales anciennes, le verger comportera des variétés d'arbres fruitiers, 15 pommiers, 13 poiriers, 5 cerisiers, 5 pruniers, 2 néfliers.

La haie longue de 380 M sera composée d'essences végétales locales.

Lors de cette journée à laquelle tous les conseillers sont cordialement invités les parents des enfants nés en 2007 (22) et en 2008 (17) contribueront à la plantation d'un arbre symbolisant la naissance de leur enfant.

Les écoliers de La Jarne présents lors de la manifestation recevront un plant à repiquer dans leur jardin.

Rendez-vous le 21 février à 10 h salle Mélusine.

Indemnité de Barbara de Montbron

Depuis plus de 3 mois, Barbara de Montbron s'investit pleinement aussi bien dans l'élaboration du bulletin municipal qu'a la création du site Internet via la communication en générale.

Lors du Conseil Municipal du 16 octobre 2008, Barbara de Montbron avait été élue et avait pour mission « déléguée à la communication ».

A l'époque il n'était pas possible de lui attribuer une indemnité car cela n'avait pas été prévu au BP 2008, mais le maire avait signalé que dès 2009 ce serait possible. La municipalité lors d'une réunion s'est penchée sur différents montants sachant qu'un adjoint a 412.78 € que la déléguée à la CdA à 80.00 €, il fallait trouver un compromis ; la somme de 150 € avait été suggérée.

Le Maire demande à l'assemblée de voter pour l'indemnité de 150 € à Barbara de Montbron.

Vote à l'unanimité.

4 – DESTRUCTION DU CAMION FORD

Ce camion est devenu dangereux. Il ne passe plus au contrôle technique, il n'est donc plus possible de l'utiliser. Il serait pris par la « casse » de Salles/Mer sans contrepartie financière.

Vote à l'unanimité.

5 – VENTE DU SCOOTER

Il s'agit d'un scooter de marque Peugeot Ludix One acheté en 2004 pour 1 000 € chez Mazerolles. Il servait au Garde Champêtre, depuis il ne sert que très occasionnellement mais nous continuons à payer l'assurance.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer la transaction de vente au mieux des intérêts de la commune.

6 – AUGMENTATION DES LOYERS AU 1^{er} JANVIER

Il s'agit de la révision des loyers communaux :

Pharmacie

[Révision annuelle au 1^{er} octobre 2008](#)

Loyer actuel 1 000.00 €

Moyenne associée

- ✓ 4° trimestre 2007 = 1 474
- ✓ 4° trimestre 2004 = 1 269

$$\frac{1\,000.00\ \text{€} \times 1\,474}{1\,269} = 1\,161.55\ \text{€}$$

Nouveau loyer 1 161.55 €

Vote à l'unanimité

Logement rue de l'église (Verdeau Gilbert)

[Révision annuelle au 1^{er} février 2009](#)

Loyer actuel 407.00 €

Moyenne associée

- ✓ 2° trimestre 2008 = 1 494.00
- ✓ 2° trimestre 2007 = 1 401.75

$$\frac{407.00\ \text{€} \times 1\,494.00}{1\,401.75} = 433.78\ \text{€}$$

Nouveau loyer 433.78 €

Vote 18 pour - 1 abstention

Logement rue Nationale (Baccam Maylane)

[Révision annuelle au 1^{er} décembre 2008](#)

Loyer actuel 190.00 €

Moyenne associée

- ✓ 1° trimestre 2008 = 1 462.25
- ✓ 1° trimestre 2007 = 1 384.50

$$\frac{190.00\ \text{€} \times 1\,462.25\ \text{€}}{1\,384.50\ \text{€}} = 200.67\ \text{€}$$

Nouveau loyer 200.67 €

Vote à l'unanimité (Maylane Baccam ne prenant pas part au vote)

7 – INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC (recrutement d'un chargé de mission)

Lorsque notre adjoint à la voirie a commencé à faire l'inventaire de tous les chantiers de voirie à réaliser sur la commune, il s'est rendu compte que certaines parcelles, des bandes de terrains des chemins ou des délaissés n'appartenaient pas à la commune et qu'il ne pouvait donc être entrepris de travaux puisque la commune n'en était pas propriétaire. Afin de se mettre en règle et de régulariser des situations non-conformes, il a été fait appel à un spécialiste en la matière pour procéder à l'incorporation dans le domaine public. Cette personne qui a reçu une formation notariale travaille auprès des collectivités territoriales depuis plus de 9 ans et procède au classement et à l'intégration dans le domaine public par le biais d'actes passés en la forme administrative, de délaissés de voirie, de voies de lotissement et d'alignements dans le cadre de permis de construire.

Monsieur le Maire propose dans un premier temps de recruter cette personne sous forme de contrat à la vacation pour les travaux urgents (rue des quatre Chevaliers – rue de l'église à Mélusine- rue des Pluviers Dorés – rue de Casse Fève – surface rue de la Liberté (mode de calcul de sa rémunération basé sur l'indice brut 1015 augmenté des congés payés et du supplément familial). Dans un deuxième temps sous forme de contrat à plein temps pour 1 ou plusieurs mois à l'indice brut 880.

Vote à l'unanimité.

8 – MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT

Cet agent est à 33 H et passerait à 35 H. Ces deux heures hebdomadaires sont justifiées par l'accroissement des tâches administratives (augmentation de la population 8 %). Il faut savoir que ces heures lui sont payées actuellement en heures supplémentaires et que cela n'est pas pris en compte au niveau de sa carrière (retraite). Effet au 1^{er} février 2009. Incidence financière environ 2 000 €/an.

Vote à l'unanimité.

9 – AUTORISATION A SIGNER LES CONVENTIONS

Il s'agit de conventions types avec mise à disposition sécurité, utilisation des locaux, obligations de la commune, durée, redevances, résiliation, assurance, etc..

Ces conventions lient les associations sportives et culturelles à la mairie.

Le conseil municipal autorise l'adjointe déléguée à signer toutes les conventions.

10 – AUTORISATION A SIGNER LES CONVENTIONS RELATIVES A DES CONTRATS D'ENTRETIEN OU DE MAINTENANCE

Contrat de maintenance, incendie sécurité protection	INSEPRO
Prestation balayage	ISS environnement
Entretien floral, rue nationale	ESAT Marlonges
Entretien arrosage	ARROSCOPE
Entretien réseaux eaux usées	DELFAU
Entretien chauffage	ELYO
Etc...	

Vote à l'unanimité

11 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Monsieur Molant, Adjoint aux finances présente le compte administratif sur écran et commente chaque point :

- Investissement dépenses
- Investissement recettes

Puis du fonctionnement en se positionnant sur les articles qui apparaissent en dépassement et donnent les explications. Monsieur Molant précise bien que chaque tête de chapitre est alimentée et qu'à ce titre les comptes ont été bien tenus. Au moment du vote Monsieur le Maire quitte la salle, Monsieur Guy Pettitpierre fait procéder au vote du compte administratif qui est approuvé à l'unanimité. Monsieur le Maire remercie l'adjoint aux finances, sa commission et le personnel.

12 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Monsieur le Maire dit deux mots sur le compte de gestion (comptabilité du receveur) qui doit être identique à la comptabilité de la mairie. Approbation du compte de gestion.

13 – AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur Molant commente les résultats ainsi que les reports et annonce que la commission des finances a décidé de reporter 110 000 € sur le 002 du BP 2009.

La commission a opté pour la sécurité en incluant le capital des emprunts 117 000 € le FCTVA (19 000 €) et la TLE (50 000 €). Voir le tableau ci-joint

Vote à l'unanimité

Monsieur le Maire remercie l'Adjoint aux finances pour sa prestation.

14 – QUESTIONS DIVERSES

Création d'un arrêt bus au lieu dit « Vuhé »

Suite à la demande d'un administré et après plusieurs réunions techniques avec la CdA (service mobilité et transports) et la délégation des Infrastructures Départementales de la Charente-Maritime l'accord de principe a été donné pour la création de l'arrêt « Vuhé » sur la RD 111. Cet arrêt sera aménagé par la CdA au cours du second trimestre 2009. Cet arrêt sera desservi par les lignes 57 et 29.

Gens du Voyage

Les gens du voyage nous ont quittés, ils ont rejoint leur camp de base à Périgny. D'autres en nombre restreint ont pris leur place (4 caravanes).

Reconquête du paysage le 21 février

Dans le cadre des journées régionales de l'arbre et de la haie. Jérôme Goyallon donne rendez-vous devant la salle socioculturelle Mélusine ou sera présentée l'exposition de Yann Arthus Bertrand « le Développement Durable, pourquoi ? »

Défibrillateur - démonstration

Le 21 février à 10 H salle du conseil municipal aura lieu une démonstration de l'utilisation du défibrillateur avec la participation des intervenants, le Docteur Drapeau, Madame Colette Planchot, infirmière cardio, Monsieur Olivier Molant, Adjoint au maire et les membres des associations sportives et culturelles.

Correspondant Défense

Philippe Mounier, correspondant défense du Conseil Municipal, présente la dernière instruction ministérielle relative aux correspondants défense, en date du 9 janvier 2009. Il en distribue un exemplaire à chacun des membres du conseil présent. Il apporte les précisions suivantes. Le correspondant défense d'une municipalité appartient à un réseau national, régional et départemental. Au niveau du département ce réseau est animé par le Préfet, le Délégué militaire départemental (en Charente-Maritime, le DMD est le commandant de la Base de transit interarmées de La Rochelle) et le président départemental de l'Institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN). Philippe Mounier connaît ces trois personnages. Il est lui-même ancien auditeur de l'IHEDN et membre de l'association départementale. Il expose que sa mission s'articule autour de trois axes : la politique de défense, le parcours de citoyenneté (enseignement de défense, recensement, journée d'appel à la préparation de défense), la mémoire et le patrimoine. Il compte mener son action en liaison avec les responsables concernés et à La Jarne avec le personnel municipal et les anciens combattants. Il se tient à la disposition du maire pour exposer au conseil la réforme des armées en cours de mise en place.

Séance levée à 23 H 15

Le secrétaire de séance,
Serge TORLINI

Le Maire,
Guy COURSAN